



CAPD 15 mai 2017 : un ordre du jour « copieux »...où le SNUipp n'a pas ménagé sa peine !

Mouvement, refus de temps partiel, liste d'aptitude PE, Congés de formation....et questions diverses !

Les élu(e)s du SNUip-FSU vous rendent compte

Interventions mûrement préparées sur tous les points à l'ordre du jour et questions diverses posées par le seul SNUipp-FSU

Déclaration liminaire du SNUipp portant sur :

- les refus de temps partiel envisagés par l'IA et demande du SNUipp de satisfaire toutes les demandes ;
- portant également sur la question des rythmes scolaires dans les écoles – de nombreux conseils d'école se sont réunis et ont exprimé leurs attentes - suite aux annonces de campagne du nouveau Président de la République et demande de la tenue d'un Comité de pilotage dans le département : pour l'instant l'IA attend les consignes ministérielles et réunira le Comité dès que.
- Intervention aussi concernant les Postes "Plus de Maîtres que de classes" (PDMQDC) vacants : nous avons demandé un appel au vivier puis appel ouvert à tous si besoin sur les postes vacants mais l'IA a répondu qu'il était en attente des directives ministérielles sur le devenir de ces postes. Le SNUipp s'est fermement opposé à tout redéploiement de ces postes devenus indispensables aux équipes même si bien évidemment la baisse des effectifs en REP et REP+ reste une nécessité..

ORDRE DU JOUR



1) Mouvement à TD 2017

Rappel du gros travail en amont et en aval du SNUipp et remerciements aux services de l'IA pour les échanges et le travail fourni.

Protestation à nouveau contre l'obligation des 3 vœux géographiques obligatoires et le fait de bloquer tous les postes de Pfsé dès le Titre définitif.

Dixit l'IA : 48,65% de collègues satisfaits... encore faut-il s'entendre sur « satisfaits » lorsque l'on est affecté sur un vœu géographique de regroupement de communes parfois éloigné... ; 473 collègues sont maintenus.

Il reste plus de 440 collègues sans affectation au TD qui devront participer au mouvement provisoire.

Une trentaine de postes d'enseignants en ASH restent vacants à ce mouvement, parmi lesquels 3 directions spécialisées, 1 poste ex option C, 3 ULIS école et 1 ULIS collège, 7 BD ASH, 2 ERH, 2 postes RASED aide à dominante pédagogique, et 10 postes de rééducateurs. C'est 10 postes de plus que l'an passé, 15 de plus qu'au mouvement 2015.

De même, sans compter les stagiaires CAPA-SH ou CAPPEI, entrants ou sortants de formation, beaucoup de nominations à TP sur les postes ASH dès ce mouvement, c'est particulièrement le cas dans l'ex option D (17 nominations à TP) et BD ASH (6 nominations à TP). Une alerte particulière sur les postes de SEGPA, 8 nominations à TP dont 4 dans un même établissement par exemple ! De même 3 postes déficients visuels obtenus à TP à Clément Ader, 1 poste ex C, et 5 postes RASED aide à dominante pédagogique.

Ce sont en tout plus de 70 collègues non spécialisés qui occuperont les fonctions devant élèves l'an prochain... L'écart se creuse un peu plus chaque année. Il est temps Monsieur l'Inspecteur d'Académie de remettre en place des départs conséquents en formation !

Egalement de nombreux postes de rééducateurs en RASED : 10 rééducateurs restent vacants sur les 30 existants, soit 1/3 des postes du département... Là encore, des départs en formations sont plus que nécessaires. Enfin, 2 stagiaires CAPA-SH ou CAPPEI restent sans poste. Leur situation a été étudiée.

Des situations individuelles ont été étudiées.

Nous avons averti tous les collègues, y compris à l'occasion de modifications d'affectations suite à des erreurs décelées dans le projet d'affectation.



APPELS

– A notre question sur les **Directions REP +** (apostes à profil malgré notre opposition): appel à venir très vite (vers le 16 ou 17 mai) **avec entretiens prévus le 6 juin. Pas de cascade envisagée après les résultats car trop tardifs**

– **Concernant les directions restées vacantes** : 2ème mouvement des directeurs puis appel à interim via une fiche type. A suivre...

– **APPELS aussi à venir (Postes à Profils)** : sur des postes de Conseillers pédagogiques, Poste Nissart, CPD EPS (*le SNUipp a fortement insisté pour le maintien de ce poste*), CPD Arts Plastiques, Coordonnateur « Sciences », Coordonnateur Maîtrise de la Langue au Collège Jules Romain à Nice.

– **Pour les Postes "Plus de Maîtres que de classes" (PDMQDC) vacants** : appel au vivier puis appel ouvert à tous si besoin mais en attente des directives ministérielles sur le devenir de ces postes. Le SNUipp s'est fermement opposé à tout redéploiement de ces postes devenus indispensables aux équipes même si bien évidemment la baisse des effectifs en REP et REP+ reste une nécessité.

– **APPELS (Postes à exigences particulières) si personne dans le vivier pour : MAI, ERH, Classes Relais, Accueil des moins de 3 ans**

Liste de postes vacants (*voir en fin de liste postes à profil et à exigences*) [sur notre site](#)

**CONGE FORMATION**

2) CONGES de Formation Professionnelle

Là encore gros travail de vérification du SNUipp lors du groupe de travail préparatoire où nous avons été la seule organisation syndicale à apporter de nombreuses modifications suite à des erreurs décelées.

Nous nous sommes également assurés que l'ensemble des mois étaient bien tous attribués. **Une dotation qui stagne ne permettant pas d'abonder le nombre de départs qui reste de fait très limité eu égard au nombre de demandes alors même que l'on « valorise », du moins dans la discours, la mobilité professionnelle.**

Les candidatures - 95 demandes - ont été classées en 3 catégories (niveau 1 = Licence ou équivalent et M1; Niveau 2 = Master 2 et au-delà ; Niveau 3 = diplômes de niveau III à V et formations non diplômantes).

Niveau 1: 25 demandes , 5 départs (dernier pris , barème = 37)

Niveau 2: 28 demandes , 3 départs (dernier pris, barème = 36)

Niveau 3: 42 demandes , 4 départs (dernier pris, barème = 42)



3) Temps partiel

Regret et désaccord de ne pas voir se mettre en place à la rentrée prochaine les différentes modalités de position d'activité possibles (notamment le 80% à l'année) et rappel de notre attachement au respect des acquis sociaux.

Demande que l'ensemble des demandes – toutes raisons confondues – soient satisfaites.

En effet à l'ordre du jour de cette CAPD ont été étudiés les recours des collègues qui ont reçu un refus de la part de l'IA, au motif d'arguments fallacieux et peu crédibles.

Malgré nos interventions répétées certains temps partiels sur autorisation ont été refusés par l'IA, avec des arguments fallacieux et des arguments peu crédibles. Tous les IEN ont été dans l'obligation de coser une case pour « justifier » le refus ...quand même ils n'avaient rien à indiquer !

Le SNUipp-FSU a pu faire aboutir quelques situations et a défendu pied à pied tous les collègues qui nous avaient confié leur dossier (modèles de recours fournis par le SNUipp)

Inadmissible et choquant quand on étudie les raisons qui ont poussé ces collègues à demander un temps partiel ! Cela ne concerne de surcroît que des 1ères demandes sur autorisation (quel critère objectif ?!).

Les refus ont concerné uniquement des collègues pour lesquels il s'agissait d'une première demande sur autorisation et qui n'avaient pas participé au mouvement.

32 collègues ont donc été convoqués chez les IEN le 26 avril dernier; 26 refus initiaux; 17 collègues ont déposé un recours étudié en CAPD;

Suite à nos interventions, 3 collègues ont vu leur temps partiel au final accepté, 4 autres sont en attente encore de décision.

Concernant les 1ères demandes de temps partiel sur autorisation des collègues ayant participé au mouvement (d'après les docs de l'IA cela est votre cas), elles sont en attente des entretiens chez l'IEN prévus le 31 mai.

A l'issue de cet entretien, l'IA accordera ou non le temps partiel . Si refus les collègues pourront faire appel lors de la Capd prévue le 30 juin.

Le SNUipp a demandé à ce qu'une CAPD soit prévue plus tôt pour étudier les recours des collègues bien avant le mouvement des TRS et la fin de l'année.
Refus de l'IA au motif d'un calendrier déjà trop chargé.

Au final lors de la Capd de ce jour : 32 collègues convoqués par les IEN et 22 refus.

La CAPD du 30 juin examinera à nouveau une nouvelle vague de recours si nouveaux refus.

4) LISTE D'APTITUDE PE

26 possibilités, 15 demandes toutes acceptées.

5) Départs en formation CAPPEI

Un groupe de travail s'était réuni en amont et au vu des très nombreux postes vacants que nous avons répertoriés et du nombre de candidats dans le département, nous avons demandé à l'IA d'accorder tous les départs possibles selon les parcours. Lors de la Capd, nous avons à nouveau dénoncé le faible nombre de départs malgré les besoins très importants et fortement regretté une politique plus ambitieuse et dynamique à ce sujet. A suivre pour l'an prochain le « partenariat » à mener avec le second degré dans le cadre d'une formation spécialisée ouverte aussi aux collègues du second degré.

40 candidats cette année pour des formations ASH, tout parcours confondu : c'est mieux que l'an passé (seulement 25 candidats). Nombre de voeux exprimés : 86 (plusieurs parcours pouvant être choisis). Le SNUipp-FSU a dénoncé le trop peu de départs prévus par l'IA, 10 seulement, alors qu'une centaine de postes ASH sont vacants sur le département. Devant nos protestations, l'IA avait accordé 3 départs supplémentaires lors du groupe de travail, ce qui reste encore très nettement insuffisant au regard des besoins.

La répartition des départs en formation est la suivante :

- enseigner en SEGPA ou EREA : 8 postes vacants (PV) / 11 candidatures / 0 départ
- travailler en RASED, aide à dominante pédagogique : 11 PV / 21 candidatures / 6 départs
- travailler en RASED, aide à dominante relationnelle : 10 PV / 11 candidatures / 1 départ
- enseigner en milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé : 1 PV / 6 candidatures / 0 départ
- coordonner une ULIS : 24 PV / 23 candidatures / 6 départs
- enseigner en Unité d'enseignement (étab spé) : 13 PV / 9 candidatures / 0 départ
- exercer comme ERH (module accessible uniquement en 2ème spécialisation) : 4 PV / 5 candidatures / 0 départ

QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR LE SNUipp-FSU



1) INEAT/EXEAT

Demande du SNUipp d'accorder les exeat car situations très tendues parmi les demandeurs. 37 demandes d'exeat recensées.

Demande aussi d'anticiper au maximum l'appel aux ineat (45 demandes).

Demande aussi de procéder à des **échanges nombre à nombre entre départements** si possibilités : accord de l'IA et échanges possibles avec le Var (au moins 5), la Moselle (1), la Haute-Garonne (1), la Réunion (1). A suivre.

L'IA a annoncé cependant qu'il souhaitait également limiter les demandes d'exeat car « besoins du département ».

Le SNUipp a présenté 2 dossiers urgents d'exeat finalement acceptés.

37 ineats seraient potentiellement accordés si accord d'exeat de leur département.

Le SNUipp continue de suivre de très près la situation en lien avec les doubles fournis par les collègues.



2) DETACHEMENT

Environ 86 demandes selon l'IA et 50 accordés. 12 refus à ce jour et encore une vingtaine de dossiers à traiter. L'IA met en avant le nombre important de demandes et le déséquilibre que cela peut engendrer en termes de manque de personnels sur le département.

Il rappelle son intention de ne pas recruter de contractuels l'an prochain... ce qu'il s'était déjà engagé à ne pas faire l'an dernier...sans « succès »...

Intervention du SNUipp sur un refus de détachement suite au recours des collègues et rappel l'importance de l'enseignement des collègues à l'étranger notamment via l'AEFE qui aujourd'hui est menacée. Là aussi des restrictions sur la mobilité des collègues.

3) DROIT D'OPTION des PSYCHOLOGUES de l'EN : détachement ou intégration

Question du SNUipp pour faire le point sur ce dossier comme le prévoit la réglementation. 31 mai date butoir. A ce jour seuls 5 collègues ont précisé leur demande.

Un dossier que le SNUipp continue à suivre de près. **Le soir de la Capd, le SNUipp a d'ailleurs rencontré, dans le cadre d'une réunion syndicale, la quasi totalité des psychologues.**

4) ALLEGEMENTS DE SERVICE

64 demandes. Suite aux propositions du SNUipp à l'occasion d'un groupe de travail, **25 possibilités accordées** par l'IA concernant les allègements de services accordés aux collègues reconnus travailleurs handicapés ou aux pathologies lourdes.

Le SNUipp a demandé à poursuivre l'effort et demandé une augmentation de ces possibilités par le biais de temps partiel de personnels de Rased pas toujours compensés selon leur quotité de travail. **Une possibilité supplémentaire a été actée pour l'instant, le SNUipp va poursuivre ses interventions.**

